



## CONTRAT D'ADHÉSION

### Ludothèque Monts et Merveilles

#### 1-Les horaires

Vous êtes accueillis dans les locaux de St Jeoire, au 118 rue des écoles, toute l'année durant les horaires d'ouvertures sauf durant les vacances de Noël et celles d'été.

**Les heures et les dates des permanences** sont communiquées sur la page Facebook, la page Instagram, le site internet de la ludothèque ou affiché dans les locaux de la ludothèque. *La ludothèque se réserve le droit d'annuler des permanences. Le cas échéant, nous communiquerons sur nos réseaux sociaux l'annulation de celle-ci.*

#### 2- L'adhésion

La ludothèque est une activité associative. L'adhésion vous donne droit à l'emprunt de jeux selon les modalités indiquées ci-dessous. Elle est valable un an pour la famille, de date à date.

La cotisation est fixée comme suit :

	Forfait 3 jeux	Forfait 6 jeux
Adhésion coefficient CAF de 0 à 699	20€	35€
Adhésion coefficient CAF de 700 à 1499	25€	40€
Adhésion coefficient CAF de 1500 à 2799	30€	45€
Adhésion coefficient CAF de 2800 et +	35€	50€
Adhésion membre bureau et bénévole (2h mensuel minimum)	10€	

**Une caution de 200 € pour 3 jeux et 300 € pour 6 jeux, en chèque,** est demandée lors de l'adhésion. La caution est valable un an et est détruite/restituée en fin de validité. *Elle est encaissée seulement en cas jeu détérioré ou non rendu.*

#### 3-Jeu sur place

Le jeu sur place durant les permanences est ouvert à tous, et chacun doit prendre connaissance du règlement intérieur nommé « règles du jeu de la Ludothèque Monts et Merveilles », affiché au sein de la ludothèque. En signant ce contrat, vous vous engagez à respecter les termes de celui-ci.

Certains jeux et jouets sont exclusivement réservés au jeu sur place, indiqué par un affichage visuel au sein de la ludothèque.

#### 4- Emprunt des jeux

##### ➤ *Règle des emprunts :*

Le forfait permet l'emprunt de 3 ou 6 jeux, pour une durée de 4 semaines maximum, renouvelable une fois. Il est possible de prolonger la durée du prêt par simple demande, soit :

- Par mail ([laludothequemetm@gmail.com](mailto:laludothequemetm@gmail.com))
  - Auprès d'un bénévole durant les permanences avant la fin des 4 semaines initiales.
- Durant la fermeture estivale tous les adhérents bénéficient d'un emprunt de 6 jeux.*

Pour éviter toute contestation, les jeux sont vérifiés avant l'emprunt et au retour :

-À l'emprunt : l'adhérent vérifie l'état, le contenu et le contenant du jeu. Il signale tout problème. En cas de forte affluence, l'adhérent peut vérifier le jeu à son domicile. Il dispose d'un délai de 72heures après l'emprunt, pour signaler tout dysfonctionnement. Si aucune anomalie n'est signalée, l'adhérent assume la responsabilité, au retour du jeu.

- Au retour : Le jeu est vérifié par la personne chargée de la permanence. Celle-ci se réserve le droit d'un contrôle ultérieur en cas de forte affluence. En cas de litige, un mail vous sera adressé dans un délai de un semaines maximum.

➤ Emprunt via iDélire

-A l'emprunt : les bibliothèques ne procèdent pas à la vérification des jeux (état du jeu, contenu et contenant). Celle-ci reste à la charge de l'adhérent qui a emprunté le jeu. Comme pour un emprunt sur place, l'adhérent est tenu de signaler **au plus tôt**, à la ludothèque, tout dysfonctionnement. Si aucune anomalie n'est signalée, l'adhérent assume la responsabilité, au retour du jeu.

-Au retour : le jeu est vérifié lors de son retour à la ludothèque, par la personne en charge de la permanence. La ludothèque se réserve le droit de vérifier le jeu ultérieurement, en cas de retour d'un trop grand nombre de jeu, pour le bénévole en charge. En cas de litige (jeu détérioré, pièce manquante...), un mail vous sera adressé, dans un délai d'une semaine, suivant le retour du jeu à la ludothèque.

➤ *Retard et anomalies*

En cas de retard, pertes ou dégradations, des pénalités seront appliquées et la caution pourra être encaissée. Toute pièce manquante ou cassée pourra être facturée.

En cas de perte de pions ou de détérioration, il est convenu un **remboursement** à hauteur d'un devis établit par la ludothèque, à **votre charge**. Dans le cas où, le jeu est détérioré ou ayant subi de nombreuses pertes, un remplacement par un jeu neuf vous sera demandé. Aucune réparation du jeu / jouet ne doit être engagée, sans être soumise à l'équipe de la ludothèque.

➤ *Caution :*

\*En cas de retard dans la restitution des jeux ou de non restitution des jeux :

- L'adhérent recevra un premier mail de rappel.
- Si le ou les jeux ne sont pas restitués, un deuxième mail de rappel sera envoyé.
- En cas de non réponse, il sera directement contacté par téléphone.

Si malgré ces trois rappels, le jeu ou le jouet n'est pas restitué, la ludothèque se réserve le droit d'encaisser la caution. Cet encaissement se fera à partir du 90ème jour de retard.

**5- Déguisements et Pack anniversaire**

Les déguisements et accessoires s'empruntent pour une durée de une semaines maximum. Le déguisement doit être rendu propre et en bon état. L'emprunt des déguisements est compris dans l'adhésion. Il est possible de les louer au tarif de 5€ pour une durée de une semaine

Pack Anniversaire : votre adhésion vous octroie la possibilité d'une fois par an, d'emprunter pour une durée d'une semaine, 3 jeux de plateau de plus que votre adhésion vous le permet ou 3 jeux surdimensionnés. *Sont qualifiés jeux surdimensionnés, tous les jeux en bois et grands jeux.*

**6- Droit d'image**

Les membres bénévoles ou salariés de l'association peuvent être amenés à prendre des photos ou des séquences vidéos de la salle et des personnes présentes mineurs ou majeurs pour des utilisations liées au fonctionnement de la ludothèque (publication Facebook, Instagram ou site internet de la ludothèque).

Votre accord vous sera demandé oralement avant la prise de vue. Dans la mesure du possible, les visages des mineurs seront floutés. L'acceptation du présent contrat manifeste votre accord.

**Le bon fonctionnement du lieu dépend de l'effort de chacun. Merci de votre participation et bons jeux à vous !**

Fait en double exemplaire

A ..... le .....

Signature :